



fin de CDD suite à allégations mensongères

Par **Louxor_91**, le **12/05/2023** à **19:03**

Bonjour,

mon futur gendre travaille pour l'AP-HP en CDD renouvelés. Il lui a été signifié aujourd'hui par courrier simple que son contrat se terminant début Juillet ne serait pas renouvelé. Lors de sa dernière évaluation à laquelle il n'a pas assisté étant en congé parental, il lui a été reproché d'avoir divulgué des informations confidentielles mettant en péril le service... Hormis sa défense organisée par une organisation syndicale interne, y-a-t'il matière à porter plainte pour allégations mensongères et/ou diffamation ?

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **12/05/2023** à **20:57**

Bonjour,

Pour ne pas renouveler un CDD il n'y a pas besoin de justifier.

Vu la pénurie de personnel soignant, les faits reprochés doivent être suffisamment graves.

Par **P.M.**, le **12/05/2023** à **23:06**

Bonjour,

S'il n'a pas assisté à l'évaluation, il faudrait savoir comment il a su ce qui lui est reproché...

Par **miyako**, le **13/05/2023** à **10:01**

bonjour,

[quote]

Hormis sa défense organisée par une organisation syndicale interne,

[/quote]

C'est sans doute le représentant syndical qui lui a dit.

Cordialement

Par **P.M.**, le **13/05/2023** à **14:44**

Bonjour,

L'intéressé saura répondre sans que que l'on le devine...

Par **Louxor_91**, le **14/05/2023** à **20:46**

Pour l'instant il n'a pas eu officiellement le résultat de son évaluation; il s'agit d'indiscrétions de la part de personnes qui l'auraient lu... Il est évident que sans avoir plus de certitudes il est difficile de vraiment répondre.